

LES JOURS HEUREUX

N°0

Journal gratuit - Reproduction libre et encouragée

« Jamais nous ne tolérerons qu'un seul des avantages de la Sécurité Sociale soit mis en péril. Nous défendrons à en perdre la vie et avec la plus grande énergie cette loi humaine et de progrès. » **Ambroise Croizat**



NOTRE SÉCU

Qu'il est bon de vivre dans un pays qui a fait le choix de se doter d'une Sécurité Sociale, qui veille sur nous tout au long de notre vie. Pour être heureux, ne faut-il pas s'assurer de la meilleure santé possible ? Mais peu connaissent ce qu'est cette fameuse Sécurité Sociale, son fonctionnement à toute épreuve, ses principes.

SOLIDAIRE

Le premier principe est la solidarité : tout le monde cotise pour tout le monde. Nos cotisations ne sont pas entre les mains des financiers et ne subissent pas la spéculation.

UNIVERSELLE

Elle est obligatoire ; ce qui protège l'ensemble de la population. Une seule personne n'est pas soignée et nous sommes tous en danger, par exemple en cas d'épidémie.

ÉGALITAIRE

Égalitaire, car elle ne fait pas de discriminations de sexe, d'âge, d'origine ou encore de moyens financiers. Imaginons le cas d'une greffe de foie : seule compte la prescription médicale et non les moyens financiers du patient. Sinon seuls les plus aisés pourraient se soigner.

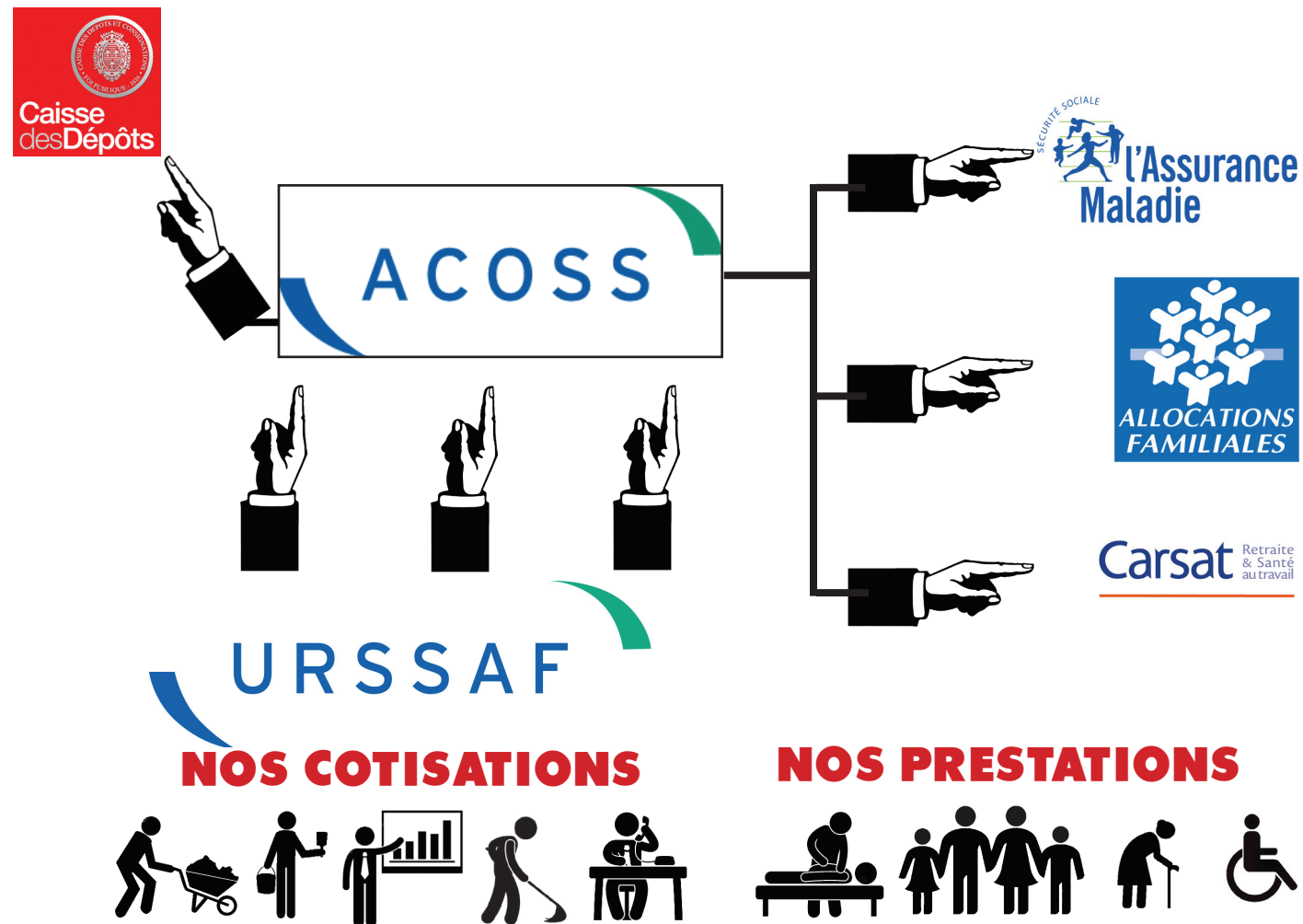
C'est à cela qu'elle doit son efficacité : personne n'est exclu. Elle a contribué à l'augmentation de l'espérance de vie et elle inspire de nombreux pays dont les USA (Obamacare).

Son coût de fonctionnement est extrêmement bas ; environ 2% des cotisations versées. À mettre en regard des 20 % des primes réglées aux complémentaires santé (mutuelles, assurances) qui servent à leurs dépenses publicitaires et à la rémunération de leurs actionnaires.

Malheureusement des brèches ont été organisées : les dépassements d'honoraires, les déserts médicaux, la casse des hôpitaux publics, etc.

POURQUOI CE 4 PAGES ? Le collectif « Les Jours Heureux » a animé des centaines de rencontres avec les spectateurs des documentaires de Gilles Perret. Il en est ressorti, entre autres, qu'une explication sur les enjeux de la Sécu était attendue. **C'EST LE BUT DE CE 4 PAGES !**

LES 500 MILLIARDS DE LA SÉCU



ACRONYMES

- **URSSAF** : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales. Une par département. Elles reçoivent les versements des employeurs correspondant aux cotisations prélevées sur les salaires des travailleurs.
- **ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale. Elle rassemble les sommes perçues par les URSSAF.
- **CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations. Cette banque publique, contrôlée par l'État, reçoit les cotisations de la Sécu pour financer le logement social, les prêts aux collectivités, etc.
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales. Elle verse les prestations aux assujettis.
- **CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Elle rembourse les dépenses maladies aux personnes, aux établissements et aux professionnels.
- **CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail. Elle verse les pensions de retraite.

Aujourd'hui, le prélèvement de la CSG complète pour environ 20 % le financement de la Sécu.
C'est un prélèvement sur les rémunérations et certains revenus financiers.

LE «TROU ABYSSAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE» !

Vous avez entendu pendant des années les télévisions, les radios et les journaux vous répéter cette expression. Mais les journalistes (méritent-ils encore cette belle appellation ?) et la poignée d'experts qui parcourent les plateaux et orientent les débats, s'ils en ont quelque fois dit le montant (environ 10 milliards) ne l'ont jamais rapproché des sommes annuellement concernées. C'est pourtant la seule manière d'apprécier l'importance d'un (soi-disant) déficit qui n'a pas de sens en lui-même.

ALORS LIVRONS-NOUS À L'EXERCICE :

Sachant que les sommes gérées dans l'année par la Sécu sont de l'ordre de 500 milliards d'Euros, quel pourcentage le déficit représente-t-il ?
- 2% de l'activité annuelle.

Mais ce chiffre n'est pas parlant !

Alors appliquons-le à un salaire de 2000 €. Le salarié aurait donc un découvert à la banque, en fin de mois, de 40 € (2% de 2000 €).

Est-ce abyssal ? Évidemment non.

Nul ne songerait à vendre sa voiture pour le combler, n'est-ce pas ?

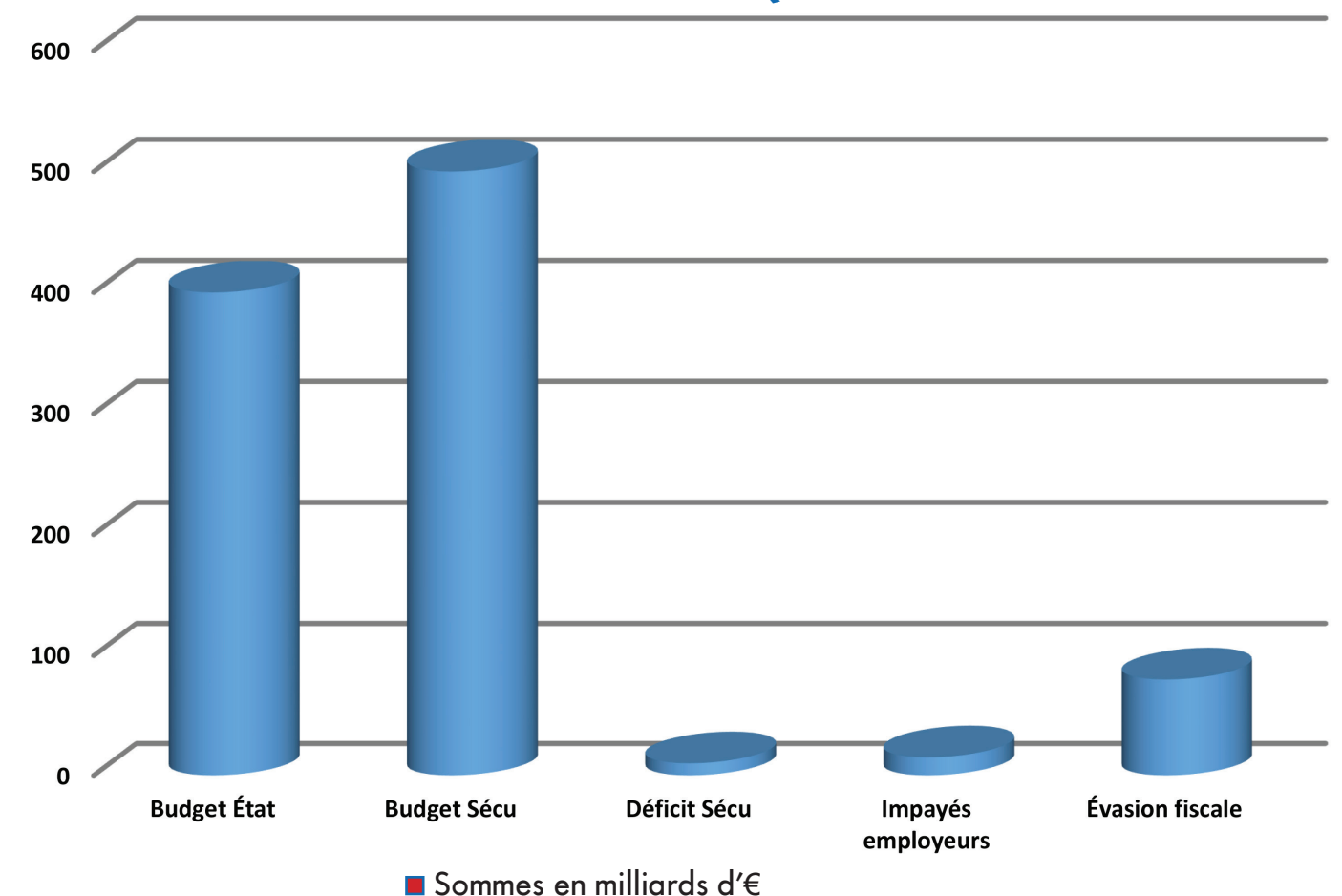
Mais on nous dit qu'il faut vendre la maison, que la Sécu n'est pas viable !

Et si l'on ajoute que les cotisations non réglées par les employeurs représentent environ 15 milliards, le constat est simple : **la Sécu ne connaît pas de difficultés financières !**

On se rappellera alors utilement du proverbe : « Qui veut tuer son chien prétend qu'il a la rage ».

Appliqué à la Sécu, cela donne : « Les financiers qui veulent l'argent de la Sécu disent qu'il faut changer le système ! »

LA SÉCU, UN DÉFICIT TRÈS FAIBLE ET UN BUDGET PLUS GRAND QUE CELUI DE L'ÉTAT



LA SÉCU ATTAQUÉE

Depuis sa création, la finance s'attaque à notre Sécu. Les médias transforment même les mots pour nous culpabiliser, par exemple «cotisation sociale» devient « charge sociale ».

Les banques et les assurances sont faites pour faire de l'argent. Elles n'ont pas pour vocation comme la Sécurité Sociale « le bien-être de tous les citoyens ».

Aujourd'hui les Français ont montré leur attachement à la Sécurité Sociale. Le candidat qui voulait donner le petit risque aux complémentaires a reculé. Jamais une campagne électorale n'a autant montré l'intérêt que portent les Français à leur Sécurité Sociale.

Mais la finance persiste et veut transférer la Sécurité Sociale aux mutuelles et assurances, instaurant ainsi une individualisation de la protection sociale : ce serait le chacun pour soi.

Ainsi, dès les années 80, le reste à payer par les patients (médicaments non remboursés, ticket modérateur, forfait hospitalier) a contraint les assurés à souscrire une complémentaire santé ; en 2016, elles deviennent obligatoires dans toutes les entreprises. Elles favorisent les dépassements d'honoraires pratiqués par plus des trois quarts des cabinets médicaux. Les complémentaires n'ont donc pas intérêt à développer la prévention ni à résoudre le problème des déserts médicaux.

Il faut une politique volontariste de service public de maillage du territoire par des centres de soins gratuits où travailleraient en équipe des professionnels salariés.

Les multinationales propriétaires des cliniques privées font du profit sur notre santé en reversant des dividendes conséquents à leurs actionnaires, alors que l'hôpital public délivre des soins adaptés sans se préoccuper de profit.

**Une Sécurité Sociale qui rembourse à 100 %, c'est possible !
Mieux, ça existe en France pour les 2,9 millions d'habitants d'Alsace Moselle.
Et ça fonctionne sans déficit !**

À l'origine, la Sécurité Sociale était gérée par les travailleurs.

Les cotisations (participations patronales et salariales dont le taux est stable) sont prélevées « selon nos

moyens » et reversées directement pour nous soigner, pour la famille, la vieillesse, la retraite, de façon solidaire, égalitaire et universelle.

La baisse annoncée des cotisations au profit de la CSG aura des conséquences :

- Faire passer les recettes de la Sécu du système de la cotisation à la logique de l'impôt (inégalitaire car les riches savent y échapper et instable car soumis à la loi de finance annuelle).

- Au bout du compte, les recettes de la Sécu seront diminuées et le déficit sera donc aggravé ; ce qui poussera encore plus les assurés vers les complémentaires privées.



Ambroise Croizat (1901-1951)

Ouvrier métallurgiste, dirigeant de la fédération CGT des métaux, député communiste puis ministre du travail de 1945 à 1947. Il est le seul ministre du travail ayant connu l'usine. Son parcours personnel a fait de lui un responsable politique extrêmement attentif au bien commun, au bien-être des travailleurs et à celui de la population. Il met en place la Sécurité Sociale avec l'engagement des militants CGT de tout le pays, qui se sont mobilisés de façon extrêmement efficace

pendant 7 mois consécutifs afin de construire la Sécurité Sociale. L'Histoire n'a injustement retenu que le nom de Pierre Laroque son directeur de cabinet, effaçant ainsi le nom de celui qui, à l'égal des grands hommes (Victor Hugo en est un bel exemple), eut des funérailles nationales en 1952.

Le collectif rennais Les jours heureux est composé de représentants de CGT - FSU - Solidaires - Unef - ATTAC - Amis du Monde diplomatique - Action Culture Entreprise

Réagissez à ce 4 pages :

Il vous a plu ou déplu, voulez-vous voir aborder d'autres thèmes ?

Ecrivez-nous à l'adresse suivante : contact@lesjoursheureuxrennes.fr